

# Rallye national de Saint-Joseph

16 & 17 mai 2009

Organisé par



**ASA-PROMO**

BP 25

97451 SAINT-PIERRE CDX

Fax : 0262 25 47 11

Courriel : [Asap418@orange.fr](mailto:Asap418@orange.fr)

## Règlement particulier

*Le présent règlement particulier complète le règlement standard des rallyes*

Il sera disponible sur notre site [www.asapromo.com](http://www.asapromo.com)

## Rallye national de St-Joseph - ASA PROMO

### Programme – horaires

16/04/2009		Parution du règlement particulier et des itinéraires
17/04/2009		Ouverture des engagements
<b>04/05/2009</b>		<b>Clôture des engagements (cachet de la poste faisant foi)</b>

Sessions de <b>reconnaisances</b> - Voir Art 6.2.1			
<b>1</b>	<b>Samedi</b>	<b>09/05/2009</b>	<b>14H à 22H</b>
<b>2</b>	<b>Mardi</b>	<b>12/05/2009</b>	<b>14H à 22H</b>
<b>3</b>	<b>Mercredi</b>	<b>13/05/2009</b>	<b>14H à 22H</b>

12/05/2009		Publication de la liste des engagés
<b>VENDREDI 15 MAI 2009</b>	14:00	début des vérif° administratives et techniques Service des Sports St-Joseph
	19:30	fin des vérif° administratives et techniques
	<b>21:30</b>	<b>fin de mise en place du parc fermé à St-Joseph Place François Mitterand</b>
<b>SAMEDI 16 MAI 2009</b>	09:00	1 <sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs Mairie de St-Joseph
	09:30	Publication de la liste des équipages admis au départ --> Affichage à proximité du parc fermé de départ.
	11:30	Départ du rallye ( <i>voir lieu et précisions horaires sur la fiche « itinéraires »</i> )
	<b>23:20</b>	Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape ( <i>voir lieu et précisions horaires sur la fiche « itinéraires »</i> )
<b>DIMANCHE 17 MAI 2009</b>	01:20	(à partir de...) Publication des résultats partiels de la 1 <sup>ère</sup> Etape + ordre de départ de la 2 <sup>ème</sup> Et.
	<b>09:00</b>	Départ 2 <sup>ème</sup> étape ( <i>voir lieu et précisions horaires sur la fiche « itinéraires »</i> )
	<b>15:02</b>	(à partir de...) Arrivée du rallye ( <i>voir lieu et précisions horaires sur la fiche « itinéraires »</i> )
	15:17	(à partir de ...) Vérifications finales (lieu exact précisé par additif)
	16:02	(à partir de ...) Publication des résultats finaux officiels du Rallye (tableau d'affichage à proximité parc fermé)
	16:32	(à partir de ...) Publication du classement officiel définitif du Rallye (tableau d'affichage à proximité parc fermé)
	16:47	(à partir de ...) Remise des prix ( <i>Mairie de Saint-Joseph</i> )

## **ARTICLE 1 P- ORGANISATION**

L'ASAPROMO organise les **16 & 17 mai 2009**, en qualité d'organisateur administratif, avec le concours:

des Municipalités de **Saint-Joseph, Saint-Philippe, Petite-Ile**,  
de la Préfecture de la Réunion  
du Groupement de Gendarmerie Nationale, et les Brigades concernées  
du Conseil Général -Direction des Infrastructures et Transports,  
de la Direction Départementale de l'Equipeement,  
de la Direction Départementale des Sports,  
du Service Départemental d'incendie et de Secours,  
des Ambulanciers privés,  
du Président et des membres du Comité Régional du Sport Automobile et tous ses Officiels,  
des Présidents et membres de l'ASAR, de l'ASASUD, de l'ASA Bourbon et de la CRK  
de toute la presse : télévisée, parlée et écrite,  
des Clubs des Cibistes (Sécurité Radio),  
de tous les bénévoles qui œuvrent pour la réussite de l'épreuve:  
    commissaires,  
    signaleurs,  
    auxiliaires de sécurité,  
des riverains des villes, villages, routes et chemins empruntés

### **le Rallye National dénommé :**

**Rallye national de Saint-Joseph**

Le Présent règlement a reçu le permis d'organisation

du Comité Régional du Sport Automobile sous le n° 1905-09-R 03

de la F.F.S.A, sous le permis d'organisation sous le n°

## **COMITE D'ORGANISATION**

**Président :** Pascal PARIS

**Membres :** Johny FESSARD    Jean-Pierre OLLIVIER    Gérard FONTAINE

    Dominique HOARAU    Paul BELLEVENUE    Sergio DEMILE

    Jerome DEFAUD    André MARCHAND

### **ORGANISATEUR TECHNIQUE:**

*ASA PROMO Réunion – 217 Rue Marius et Ary Leblond - 97451 SAINT PIERRE CEDEX*

### **SECRETARIAT DU RALLYE**

ASA PROMO – John's Electronic – 29 Rue Marius et Ary Leblond - 97410 SAINT PIERRE

Fax 0262.25.47.11

Tel. 0692 311 311 Johny FESSARD

### **PERMANENCE DU RALLYE –**

Permanence tous les mardis de 18h00 à 20h00 -

CFA, Chambre de Métiers Rue Archambaud (Ex RN3) les Casernes - 97410 - SAINT PIERRE -

Ou John's Electronic – 29 Rue Marius et Ary Leblond - 97410 SAINT PIERRE

Permanence du rallye :

**Du 15 avril 2009 au 15 mai 2009 → John's Electronic, 29 Rue Marius et Ary Leblond à Saint-Pierre**

**Du 15 au 17 mai 2009 → Mairie de Saint-Joseph – Service des Sports**

**1.1 P - OFFICIELS DU RALLYE (NOMS et N° de licence) cette page sera complétée par additif validé par le collège des commissaires**

	<b>Observateur du Comité :</b>	ROBERT Jean-Louis	
<b>Collège des Commissaires Sportifs</b>	<b>Président :</b>	MARTIN Christian	35423
	<b>Commissaire Sportif 1</b>	GIGAN Fabien	117310
	<b>Commissaire Sportif 2</b>	LATCHOUMANE André	13791
	<i>Secrétariat du Collège</i>	TRICARD Béatrice	25363
<b>Direction de Course</b>	<b>Directeur de Course :</b>	AGATHE Patrick	19014
	<b>Directeurs de Course Adjoints</b>	ETHEVE Lilian CLAIN Patrick	13740 79611
<b>Commissaires techniques</b>		BEGUE Jean Patrick	57167
		CLAIN Alexis	
		HOARAU Alain (Délégué)	13451
		LETOULLEC Raymond	173570
		MAILLOT Daniel	13744
		MAREL Gilles	15764
		VILLE Alain	172112
	<b>Sécurité</b>	FESSARD Johnny	43712
	<b>Voiture tricolore</b>	PARIS Pascal	17498
	<b>Médecin Chef :</b>	Dr RAMILISON	
	<b>Voiture sono</b>	LEVENEUR Jean-Jacques	141696
	<b>Parcs Fermés, Vérification Publicité :</b>	FAUFRON Jean-Marc	137560
	<b>Parcs d'assistance &amp; regroupement:</b>	PORET Patrick	13795
	<b>Chargé du Refueling :</b>	MARCHAND André	11576
<b>Epreuves Spéciales :</b>		AUTALE Serge	13793
		DEBERGE Thierry	33741
		HOARAU Denis	13787
<b>Chargés des relations avec les concurrents :</b>		MARTIN Marie-Jo	49323
		AGATHE Nathalie	34374
<b>Chargé des classements informatiques :</b>		MARTIN Bertrand	
<b>Secrétaire de meeting et Chargé de relations avec la presse</b>		PARIS Pascal	17498

**Règlement standard FFSA :** A l'exception des membres du Collège de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement du Rallye, et éventuellement ceux du Rallye de doublure, et inversement, sont déclarés compétents en tant que "juges de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement antisportifs, etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

## 1.2 P - ELIGIBILITE

Le présent rallye compte pour :

La Coupe de France des rallyes (C3)

Le Championnat de la Réunion des Rallyes géré par le CORSA-Réunion

Les Coupes et Challenges autorisés par le CORSA-Réunion (Coupe 1600, Coupe F2000, Coupe Groupe N, Coupe Groupe R, Coupe Régionale des Marques, Challenges Peugeot-Sport-Réunion et Citroën-Sport-Réunion,...)

Le Challenge Promo 2009

## 1.3 P - VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le

<b>VENDREDI 15 MAI 2009</b>	<b>14:00</b>	début des vérif° administratives et techniques Service des Sports St-Joseph
	<b>19:30</b>	fin des vérif° administratives et techniques
	<b>21:30</b>	<b>fin de mise en place du parc fermé à St-Joseph Place François Mitterrand</b>

Ils seront informés par la presse écrite (JIR et/ou QUOTIDIEN) du jeudi ou vendredi précédant le rallye, et le site web suivant : [www.asapromo.com](http://www.asapromo.com) au cours de la semaine précédant le rallye.

En cas de retard les pénalités sont celles prévues par la réglementation édictée par la FFSA et s'appliqueront au moment des vérifications administratives :

**Jusqu'à 30 mn de retard → 15 euros**

**Plus de 30 mn à 1 heure de retard → 30 euros**

**Par heure supplémentaire de retard → 15 euros**

Les vérifications finales auront lieu au parc fermé d'arrivée.

Les Contrôles faisant l'objet d'un démontage, seront effectués **à Sté Foucque - Citroën Saint Pierre.**

Prix horaire de la main-d'œuvre : **45 Euros TTC.**

**ARTICLE 2 P – ASSURANCES** - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## **ARTICLE 3 P – CONCURENENTS ET PILOTES**

### 3.1 P - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5 P Tout concurrent qui désire participer à l'épreuve désignée à l'article 1 doit

- remplir correctement et complètement le formulaire d'engagement annexé au présent règlement particulier (disponible également sur le site [www.asapromo.com](http://www.asapromo.com) ).
- le déposer au plus tard **le lundi 4 mai 2009**, accompagné obligatoirement des documents indiqués à l'article 3.1.12p ci-dessous :
  - *au secrétariat du rallye (article 1)*
  - *zone Nord : St-Denis → chez GI-Sport*
  - *zone Est : St-Benoît → chez SCF-garage*
  - *zone Ouest : Etang-Salé → chez FM-Compétition*
  - *zone Sud : St-Pierre → chez RS Sport*

Les concurrents sont informés qu'aucune dérogation ne sera acceptée concernant la limite de dépôt des fiches d'engagement.

Les engagements des concurrents d'une Coupe de Marque inscrite au rallye seront prioritaires pour autant qu'ils soient reçus le lundi précédant la date de clôture

**3.1.10 P** Le nombre d'engagés est fixé à **120** voitures au maximum. En cas de dépassement de cette limite en ce qui concerne les fiches d'engagement, une liste d'attente sera établie dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'engagement, et les confirmations de participation ne pourront se décider qu'à l'issue des vérifications administratives et/ou techniques.

**3.1.11 P** - Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des organisateurs : **500,00 euros**  
Equipages inscrits au Challenge Promo : **425,00 euros**

b) sans la publicité facultative des Organisateurs, ces tarifs sont doublés.

L'engagement dans un challenge ou un trophée organisé ou autorisé par le Comité Régional devra être précisé sur la fiche d'engagement (en marge ou dans les cases prévues à cet effet).

### **3.1.12 P Demande d'engagement**

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est **accompagnée du montant des droits d'engagement**.

**Les classes et groupes doivent être conformes à la réglementation en vigueur, et mentionnés obligatoirement sur la fiche d'engagement par chaque concurrent.**

**3.2 P – EQUIPAGES** - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **3.3 P - ORDRE DE DEPART**

**3.3.1. P** Pour la 1<sup>ère</sup> étape du rallye le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires.

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA "Rallye" (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA "Rallye" (priorité B)
- Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :**

**A8W, A7S, A7K, A8, R3, GT10, N4, A6K, R2, A7, F214, N3, GT9, A6, A5K, F213, N2, F212, R1, N1, F211**

Dans chaque classe il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans divers championnats, coupes ou trophées.

## **ARTICLE 4 P– VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1 P– VOITURES AUTORISEES**

Les voitures admises doivent être conformes à la réglementation FFSA en vigueur et à celle du Championnat de la Réunion des rallyes (année en cours) édictée par le Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion.

### **4.2 P– PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques.**

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

### **4.3 P– ASSISTANCE - Conforme au règlement standard F.F.S.A.**

#### **4.3.1.2 P** Pendant toute la durée du rallye, **aucune réparation ou ravitaillement par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.**

**En dehors du parc d'assistance**, à l'exclusion **des zones** soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention **ni apport** extérieur.

Cette **éventuelle** intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une **pénalité du collège des commissaires sportifs** pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

#### **4.3.2.3 P** Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate **et de manière visible** de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans ;
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (**3mx5m minimum**) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture ;
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

**La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200 euro. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.**

### **4.4 P– Procédure de pesée des voitures – conforme au règlement standard F.F.S.A.**

### **4.6 P– Plaques d'immatriculation – conforme au règlement standard F.F.S.A.**

## **ARTICLE 5 P – PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire sera précisée par additif et sera apposée sur les panneaux de compétition (portières droite et gauche).

La publicité facultative éventuelle, sera précisée par additif et sera apposée sur les bandeaux de pare-brise.

## ARTICLE 6 P – SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1 P - DESCRIPTION

Le rallye représente un parcours comportant **10 épreuves spéciales** :

<u>1ère étape</u>		km ES	Heure
ES1	Jean Petit - Grand Coude	13,8	12:23
ES2	SAINT PHILIPPE	9,6	16:51
ES3	SAINT JOSEPH CAROSSE 1	18,3	19:14
ES4	CAZEAU - JEAN PETIT 1	7,6	20:07
ES5	SAINT JOSEPH - CAROSSE 2	18,3	21:50
ES6	CAZEAU - JEAN PETIT 2	7,6	22:40
<i>Total E.S.(km) 1ère étape</i>		<b>75,200</b>	
<i>Kilométrage total 1ère étape</i>			158,430

<u>2ème étape</u>		km ES	Heure
ES7	ST-JOSEPH - LA CRETE - MATOUTA 1	13,9	10:03
ES8	LES LIANES 1	10,1	11:16
ES9	ST-JOSEPH - LA CRETE - MATOUTA 2	13,9	13:09
ES10	LES LIANES 2	10,1	14:22
<i>Total E.S.(km) 2ème étape</i>		<b>48.000</b>	
<i>Kilométrage total 2ème étape</i>			109.500

<b>RECAPITULATIF:</b>			
<i>Total ES (km) 1ère étape</i>	<b>75,200</b>		
<i>Kilométrage total 1ère étape</i>			158,430
<i>Total E.S.(km) 2ème Etape</i>	<b>48,000</b>		
<i>Kilométrage total 2ème Etape</i>			109.500
<b>KILOMETRAGE TOTAL DU RALLYE</b>	<b>123,200</b>		267,930

**6.2 P – RECONNAISSANCES** - conforme au règlement standard FFSA.

#### 6.2.1 P

Dans tous les rallyes asphalté, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissances est limité à **trois** au maximum.
- Tout retour en arrière, **tout fractionnement** et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.
- **Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.**

#### 6.2.4P

*Des contrôles seront effectués : la méthode est libre, ils pourront se faire soit au départ des ES ou dans tous autres lieux entre les points de départ et d'arrivée des ES.*

*Tout concurrent (pilote, copilote) rencontré par les équipes de contrôle sur une partie quelconque du parcours hors période prévue, ou effectuant plus de 3 passages sur toute ou partie d'une E.S., ou n'ayant pas remis [sa fiche de reconnaissance lors de la vérification administrative](#), fera l'objet des sanctions prévues à la réglementation générale édictée par la FFSA.*

### 6.2.5 P – Durée :

La durée des reconnaissances est limitée à 3 jours et se dérouleront comme suit :

Sessions de <b>reconnaisances</b> - Voir Art 6.2.1			
<b>1</b>	<b>Samedi</b>	<b>09/05/2009</b>	<b>14H à 22H</b>
<b>2</b>	<b>Mardi</b>	<b>12/05/2009</b>	<b>14H à 22H</b>
<b>3</b>	<b>Mercredi</b>	<b>13/05/2009</b>	<b>14H à 22H</b>

### 6.2.6 P – Equipages

Chacun des membres des équipages devra fournir deux jeux de photos d'identité récentes et nettes.

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances. Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation afin de le remplacer devra être faite auprès de l'organisateur du rallye.

## ARTICLE 7 P – DEROULEMENT DU RALLYE

conforme au règlement standard FFSA.

### 7.2. P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11 P - Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Chasubles blanches → Chefs de Poste
- Chasubles jaunes → Commissaires
- Chasuble orange → Commissaires de route

## ARTICLE 8 P – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

## ARTICLE 9 P – CLASSEMENT

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

**9.5. P – Le classement intermédiaire de fin d'étape sera établi à l'issue de la dernière ES courue. Les éventuelles pénalités de la dernière section seront ajoutées le lendemain matin.**

**9.6 P - Il sera établi un classement « challenge promo » selon la réglementation particulière de ce challenge.**

## ARTICLE 10 P– PRIX

Prix en espèces : Il ne sera pas distribué de prix en espèces.

Des coupes seront remises aux équipages vainqueurs des différents classements prévus à l'article 9. Les prix non retirés au cours de la cérémonie de la remise des prix resteront acquis à l'organisation.

La remise des prix se déroulera le

**dimanche 17 mai 2009**

16:47	(à partir de ...) Remise des prix ( <i>Mairie de Saint-Joseph</i> )
-------	---

Voir ANNEXE "ITINERAIRES"